



**REILLANNE**

Salut Reillanne !  
Vive le printemps,  
MIAM !

**BULLETIN  
MUNICIPAL**

**N° 27**  
**PRINTEMPS**  
2024

## SOMMAIRE

- Edito - p.2
- Vie municipale – p.3 à 8
- Communauté de communes – p.9 et 10
- Vie des assos – p.11 à 14
- Vie du village – p.15 à 22
- Agenda – p.23
- Infos pratiques – p.24



## Édito

Chères Reillannaises, chers Reillannais,

Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre est effroyable : 330 000 personnes vivent dans la rue en France, elles étaient 143 000 en 2012. Les petites villes ne sont pas épargnées, où des travailleurs dorment dans leur voiture faute de trouver un logement à un loyer abordable. Se loger est devenu le principal poste de dépense des ménages, et si dans les années 70, ceux-ci y consacraient 10% de leurs revenus, aujourd'hui c'est 30%, et pour les plus pauvres, jusqu'à 60%. Dans les campagnes, nos villages sont également impactés par cette crise, les loyers s'envolent, et les prix de l'immobilier, comme ceux des terrains, atteignent des sommets. Sous l'effet de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts, la construction privée a ralenti. Quant à la création de logements sociaux, seuls 82 000 ont vu le jour en France en 2023, il en faudrait 150 000 par an. Et dans nos communes rurales, les bailleurs sociaux ne se bousculent pas pour investir.

Afin de permettre à davantage de nos concitoyens de pouvoir se loger dans des conditions abordables et décentes, nous avons fait de la construction ou rénovation d'appartements à haute performance énergétique, la priorité de notre mandat. Dans quelques semaines, d'importants travaux vont démarrer, tout d'abord à la maison de la Place (ancien salon de coiffure), puis à l'îlot du Château, pour créer six logements et rénover deux commerces existants. La place aux Herbes sera également réhabilitée. Ces logements compléteront les cinq appartements de la maison du Tilleul plus particulièrement destinés à des personnes retraitées. Les travaux entraîneront forcément des désagréments, en premier lieu pour les riverains. Les marchés et les manifestations sur la place de la Libération seront affectés, mais nous ferons tout notre possible pour éviter de trop perturber la vie quotidienne du village. Par ailleurs, cela impliquera dans un avenir proche une réflexion sur l'aménagement de la place et sa revégétalisation, attendue par de nombreux Reillannais. Afin d'apporter plus de précisions sur ces chantiers communaux, nous tiendrons une réunion publique prochainement.

D'autre part, après finalisation d'une modification simplifiée du PLU pour laquelle vous aurez la possibilité de vous exprimer en mairie, la foncière Chênelet pourra entreprendre au terrain communal du Cai, la construction d'une dizaine de logements à haute valeur énergétique et environnementale. Notre objectif, en début de mandat, était de permettre aux jeunes couples ou aux personnes seules, de se loger à Reillanne aux meilleures conditions. D'ici la fin de celui-ci en 2026, si nous n'avons pas de nouveau retard, ce seront 15 nouveaux logements qui verront le jour. Cela aura coûté d'importants moyens financiers à la commune, beaucoup de travail et de stress, mais ce sera une réelle satisfaction de voir cet ensemble enfin réhabilité.

*Claire Dufour, maire de Reillanne*

### *Quelques chiffres sur la politique actuelle du logement en France :*

*Entre 2010 et 2023, les dépenses publiques pour le logement sont passées de 2,2% à 1,6% du PIB, soit 15 milliards d'euros en moins par an, ce qui représente un fort désengagement de l'État de ce secteur pourtant essentiel.*

*Mais le logement demeure une source rentable pour quelques-uns puisque 3,5% de la population possèdent 50% des logements mis en location.*

*En 2023, le nombre de demandeurs d'une HLM était de 2,6 millions de ménages. La même année, les mises en chantier ont chuté de 22%, et l'offre locative de 18%.*

*La baisse des APL représente une économie pour l'État de 4 milliards d'euros, les allocataires sont passés de 6,2 millions en 2020 à 700 000 en 2023, et les nouvelles mesures annoncées vont aggraver davantage la situation pour les plus démunis.*



# Vie municipale

## COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024

(à consulter sur le site [mairiereillanne.com](http://mairiereillanne.com))

### SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

● À l'unanimité, le conseil municipal valide la **demande de subvention à la DRAC pour la restauration de la porte Saint-Pierre**. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	14 580.00 HT
Recettes : 30 % DRAC	4040.00 HT
25 % FODAC	3645.00 HT
Autofinancement	6895.00 HT

● **Adoption à l'unanimité de la modification du règlement du marché** applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

● Après avoir entendu l'exposé de Mme Isabelle Grenut, adjointe, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame la maire à **prescrire la modification simplifiée du PLU de la commune** pour permettre de phaser l'urbanisation dans la zone AU1b quartier du Cai-Reireviou, et d'y faciliter la construction de logements sociaux par la foncière Chênelet.

● Autorisation donnée à l'unanimité à Madame la maire à **solliciter les aides au Conseil régional PACA pour l'opération de réhabilitation de l'îlot du Château**. Montant prévisionnel de l'aide : 200 000 €.

● Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, **autorise Madame la maire à solliciter les aides de l'État au titre du PLUS (61 200.00 €)** pour l'opération de réhabilitation de l'îlot du Château, avec la création de 6 logements sociaux.

● **Motion pour le maintien des résidents de l'EHPAD de Banon** durant les travaux de réhabilitation du bâtiment.

● Le conseil municipal à l'unanimité **s'oppose au transfert de la compétence police de la publicité vers la CCHPPB**.

● **Renouvellement accordé à l'unanimité des autorisations de voiries pour les commerces de Reillanne pour l'année 2024**.

● Approbation à l'unanimité du **projet de convention entre la commune de Reillanne et la SAFER**.

● Décision prise à l'unanimité **de fixer le tarif pour l'emplacement des véhicules « restauration »** pour 2024.

● **Mise en place de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat »** en faveur des agents.

● **Demande de subvention dans le cadre des aides de l'État 2024** pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du château, Fonds vert phase 2 (à hauteur de 661 284.00 €).

● **Demande de subvention au titre du contrat départemental de solidarité 2024-2026** pour la réhabilitation des immeubles

de l'îlot du château (60 000.00€).

● **Demande d'aide financière à la Fondation pour la mémoire de la Shoah**, car, outre la pose d'une plaque mémorielle, la commune souhaite proposer une exposition et éditer un catalogue consacrés au camp d'internement de Reillanne.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	7 076.00 € TTC
Recettes :	
25% Fondation pour la Mémoire de la Shoah	1 769.00 € TTC
25% ONaCVG	1 769.00 € TTC
10% Souvenir Français	708.00 € TTC
Autofinancement :	2 730.00 € TTC

### SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

● **Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Département pour une subvention** pour la restructuration de la place aux Herbes au titre du contrat de solidarité territorial 2024-2026 à hauteur de 29 065.00 €.

● **Acceptation d'un don de parcelles de terrain** avec une abstention.

● Remplacement des délégués du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon.

● **Acquisition immobilière place de la Libération pour la somme de 150 000.00 €** auquel s'ajouteront les frais de notaire (travaux îlot du Château).

● **Demande de subvention pour la restauration des registres de décès à la DRAC** dont le plan de financement serait :

Dépenses :	2 300.00 €
Recettes (DRAC) 80% :	1 840.00 €
Autofinancement :	460.00 €

● **Demande de subvention au titre du FIPDR 2024** dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme. Plan de financement prévisionnel :

Dépenses :	3 589.95 HT
Recettes : Etat (FIPDR) 40%	1 435.98 €
Autofinancement :	2 153.97 € HT

● **Demande subvention pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du Château (phase 2<sup>nd</sup> œuvre) :**

<b>au Conseil Départemental</b>	à hauteur de 60 000 €
<b>au Conseil Régional</b>	à hauteur de 280 000 €
<b>aides 2024 (DETR / DSIL)</b>	à hauteur de 150 000 €.

Pour plus de précisions, retrouvez les délibérations dans leur intégralité sur <https://mairiereillanne.com/vie-municipale/deliberations/>



# Vie municipale

## DÈS JUIN 2024, INSTITUTION D'UN DEUXIÈME BUREAU DE VOTE À REILLANNE



Afin de faciliter le bon déroulement des opérations électorales, il est dorénavant préconisé de limiter à 1 000 électeurs le nombre d'inscrits par bureau, ce qui implique d'en ouvrir un second à Reillanne, dès les élections européennes du 9 juin 2024. Le bureau dont vous dépendrez sera mentionné sur votre carte d'électeur, soit n°1 ou n°2. Ce deuxième bureau sera également installé dans la salle des Fêtes, qui sera pour l'occasion

divisée en deux espaces, avec deux entrées distinctes, mais une seule sortie. Le jour de vote, il faudra bien vérifier le numéro de votre bureau sur votre carte d'électeur, mais pas de panique... Des conseillers municipaux seront présents pour vous aider à vous orienter. Pour rappel, les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Alors, venez voter !

## RECENSEMENT CITOYEN, JDC ET SERVICE NATIONAL : IL FAUT S'INSCRIRE !

Chaque Français, dès ses 16 ans, doit faire son recensement citoyen pour ensuite participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Si l'on ne fait pas ces démarches obligatoires, on ne peut pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat etc.) avant l'âge de 25 ans.

Que vous viviez en France ou à l'étranger, si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement à la mairie de votre domicile, qui vous remettra votre attestation de recensement. Après la transmission du fichier de la mairie au Centre du Service national et de la Jeunesse (CSNJ), vous devez impérativement créer votre compte sur [majdc.fr](http://majdc.fr)

Très rapide à faire !



## UNE « MAISON DE SERVICES AU PUBLIC » À REILLANNE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les élus de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon ont décidé de s'emparer de la compétence « Maison de services au public » (MSAP). Les permanences ont lieu dans les locaux des bureaux d'informations touristiques de Mane, Reillanne, et à la mairie de Saint-Michel-l'Observatoire. Un agent d'accueil formé est chargé d'orienter, informer et accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives : Assurance maladie, droits à la retraite, accompagnement pour les demandeurs d'emploi, relation avec les organismes publics (MSA, CAF, Centre des impôts), aide au montage de dossiers et à la rédaction de documents administratifs.

### Horaires et jours d'ouvertures :

Reillanne : 1er et 3e lundi du mois,  
9h-12h30 & 13h30-16h30  
Saint-Michel : 2e et 4e lundi du mois.  
9h-12h30 & 13h30-16h30  
Mane: mardi – jeudi – vendredi  
8h30 à 12h30 & 13h30 à 17h  
mercredi de 8h à 13h.

Contact et prise de rendez-vous :

Mme Alexandra Khatchadourian 07.44.91.42.77





# Vie municipale

## UN NOUVEL AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE À REILLANNE

En mars 2024, nous avons accueilli à Reillanne Christophe PAVY, notre nouvel ASVP qui vient du Pas-de-Calais et possède de l'expérience à ce type de poste. Il remplace notre regretté Yves Besnier, décédé en 2020. Nous avons recruté Christophe Pavy avec le concours du centre de gestion 04, pour exercer à Reillanne deux jours par semaine, mais également à Saint-Michel-l'Observatoire et Villemus, nos trois communes ayant décidé de mutualiser cet agent. En effet, nos besoins se rejoignent. Les tâches principales de l'ASVP sont, comme son nom l'indique, la surveillance de la voie publique, dont le stationnement, la circulation, les déchets sauvages, les chiens errants etc.

Depuis plusieurs années, la gendarmerie voit son effectif diminuer dans notre canton, ce qui ne favorise pas son rôle de police de proximité que l'on sait efficace contre les incivilités en tout genre. La sécurité et la sérénité des habitants de Reillanne sont parmi nos préoccupations, et sans être laxistes devant les dégradations des biens publics contre lesquelles la commune porte plainte systématiquement, nous privilégions en premier lieu la pédagogie à la répression. Cependant, il est parfois nécessaire de remettre, comme on le dit, « les pendules à l'heure », ce sera le rôle de notre ASVP. Stationner sur les passages piétons ou sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite, ne pas ramasser les déjections de son chien, jeter ses ordures ou encombrants autour des îlots de tri, ou encore stationner devant l'école aux heures d'entrée ou de sortie de classe sont des comportements qu'on ne peut encourager. Nous vivons dans une agréable commune et nous souhaitons lui conserver son caractère



*Bienvenue à Christophe Pavy, notre nouvel ASVP*

décontracté. Cependant le vivre-ensemble oblige à certaines règles qu'il faut respecter pour le bien de tous. Nous souhaitons à notre ASVP le meilleur accueil et nous le soutenons dans sa tâche délicate autant qu'indispensable.

*Francis Marguerite, 1<sup>er</sup> adjoint*

## DÉCHETTERIE DE REILLANNE : PETIT RAPPEL AUX USAGERS

La déchetterie de Reillanne est ouverte :

- lundi, mercredi, vendredi après-midi : 13h30 à 17h
- samedi matin : 8h30 à 12h

Elle est habilitée à recevoir les déchets suivants :

- déchets verts de jardin, terre ;
- électroménager, informatique, mobilier, éléments de véhicules, pneus ;
- déchets de démolition, déblais et gravats ;
- métaux, bois, papiers-cartons, plastiques, textiles et vêtements, verres, ampoules et néons ;
- déchets ménagers divers : radiographies, capsules Nespresso, huiles usagées, piles, batteries, solvants, peintures, acides, bases, produits phytosanitaires, aérosols, bidons vides, javel, comburants, liquides détergents et désinfectants.



Au moindre doute, vous devez vous adresser à l'agent présent sur le site à chaque ouverture, il saura vous orienter et vous conseiller. Par ailleurs, un enlèvement d'encombrants fonctionne un jour par mois, après inscription en mairie.

<https://mairieillanne.com/demarches-services/gestion-des-dechets/>



# Vie municipale

## PRENDRE LA BONNE DÉCISION ? PAS TOUJOURS SI SIMPLE...

Au cours de leur mandat, les élus municipaux prennent des décisions qui ont des conséquences sur la vie de leurs concitoyens, à plus ou moins long terme. Ils ont été élus pour cela et l'on pourrait leur reprocher leur inaction. Cependant, ils se heurtent parfois à des intérêts partisans ou financiers plus ou moins puissants, qui ne respectent pas la volonté des collectivités et de leurs habitants. À notre échelle, nous l'avons vu quand, malgré notre opposition, l'État a imposé le développement du compteur Linky, alors que nous étions nombreux en France à en rejeter le principe. Même impuissance quand le groupe La Poste a maintenu la réduction d'ouverture du bureau de Reillanne, malgré une pétition qui a rassemblé la quasi-totalité du village et de nombreuses manifestations. Pour chacune de ces décisions, le conseil municipal a exprimé qu'il les jugeait contraires aux intérêts de notre commune et de ses habitants. Et même si nous n'avons pas obtenu gain de cause, nous n'avons pas renoncé.

Il en est de même pour l'affaire de l'antenne télécoms qui nous oppose à TDF et aux opérateurs téléphoniques, devenus économiquement très puissants, et influents jusqu'au plus haut niveau. Le conseil municipal à l'unanimité a jugé au vu du dossier que, dans l'intérêt des Reillannais, son

choix devait se porter sur la société Valocôme, concurrente de TDF. Cette dernière proposait une location du terrain à un tarif quatre fois plus élevée que TDF pour un même service rendu aux Reillannais, et l'on aurait pu nous reprocher de ne pas choisir la société la « mieux disante », comme il se doit dans toute mise en concurrence. Dans cette opération, qui nous a rapidement dépassés pour tourner au bras de fer entre multinationales, nous avons toujours recherché les intérêts de la commune, en toute confiance. Là serait notre principal tort ? L'affaire n'est pas close, mais entre les mains de notre avocate, à qui nous avons confié la mission de négocier avec les opérateurs, plutôt que de s'enfermer dans un contentieux interminable risquant de pénaliser davantage les Reillannais.

L'État, qui a fait voter par le Parlement en novembre 2022 (nous avons signé avec Valocôme en mars de cette même année, donc avant cette loi) l'obligation pour une Towerco (installateur de pylônes) de détenir le mandat des opérateurs avant de s'installer sur un terrain, encourage manifestement cette situation de quasi-monopole de TDF, qui nous a bien surpris et dont nous faisons les frais.

*Francis Marguerite*

## LE CCAS : POUR QUE VIVE LA SOLIDARITÉ COMMUNALE !

Au sein de la commune, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement. Présidé de fait par la maire, il est constitué à parité de citoyens bénévoles et d'élus, et animé par Muriel Lavault, adjointe.

Pour financer ses actions, le CCAS dispose d'un budget propre avec une subvention de la commune, mais aussi d'autres recettes. Pour l'année 2023, le budget prévisionnel du CCAS était de 21 500 €. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 13 984.36 € et les recettes à 11 250.00 €.

### Recettes 2023

Subvention de la commune de Reillanne	9 000.00 €
Concessions cimetièrè	2 200.00 €
Dons	50.00 €

### Dépenses 2023

Aides aux ménages	5 720.09 €
Bourse sportive et culturelle	300.00 €
Colis et bons de Noël seniors	7 964.27 €

Sur demande et en fonction des revenus de la personne, le CCAS peut attribuer une aide ponctuelle, en respectant l'anonymat. Vous êtes en difficulté financière ? Selon votre situation, le CCAS pourra participer à votre facture d'eau ou d'électricité, vous obtenir une livraison de bois de chauffage, payer des frais de soins, de garagiste ou toute autre dépense à laquelle vous ne pouvez vraiment pas faire face, y compris en urgence pour de l'alimentation. D'autre part, afin de favoriser l'accès des jeunes Reillannais de 6 à 16 ans aux activités sportives et culturelles, le CCAS propose une aide financière. Toutefois, valable pour une seule cotisation par enfant et par année selon le quotient familial (plafond 760), cette aide n'a pas obtenu le succès escompté. Peut-être faudrait-il l'élargir à des familles au quotient familial plus élevé ? Ou proposer une participation aux frais pour les jeunes qui préparent leur BAFA ? Par ailleurs, 169 bons d'achat (à dépenser dans les commerces du village) et 105 colis composés de produits locaux ont été offerts à Noël aux seniors. En 2024, le CCAS projette l'organisation d'un après-midi festif et intergénérationnel, avec animation, musique et douceurs, on en a bien besoin !



# Vie municipale

## ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : OÙ EN EST-ON À REILLANNE ?

Définies à l'article 15 de la loi ApER du 10 mars 2023 dite d'*accélération de la production d'énergies renouvelables*, les « zones d'accélération des énergies renouvelables » (ZAER) sont en principe jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables, ceci afin de répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque (au sol, sur bâtiment), le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, les réseaux de chaleur, etc. Il s'agit, selon la revue *Maire info* du 6 février 2024, de « mettre de l'ordre dans l'implantation de ces installations, en évitant un développement "anarchique" sans toutefois freiner leur développement ».

L'État impose donc aux communes de définir, en concertation avec leurs administrés selon le mode de leur choix (réunion publique, registre en mairie, emails etc.), des emplacements où elles peuvent envisager l'implantation de dispositifs d'énergie renouvelable. Cependant, ces zones doivent répondre à un certain nombre de règles, comme par exemple se situer en dehors des parcs nationaux et des réserves naturelles (sauf les installations de toiture). Une fois le choix communal arrêté, en précisant le type d'énergie et la puissance estimée, il est soumis au conseil municipal, puis transmis au référent en préfecture. Après étude au niveau départemental, la proposition passe en comité régional de l'énergie (CRE), qui dispose de trois mois pour rendre son avis. Si ce dernier considère que les zones définies sont insuffisantes au regard des objectifs fixés à l'échelle régionale, il peut demander à la commune de faire de nouvelles propositions, qui passent à nouveau par le même processus. Précision importante : une fois la cartographie arrêtée, les communes ayant « suffisamment » défini de

zones pourront décider de zones d'exclusion où toute installation sera interdite. Voilà pour le cadre général, mais comment cela va-t-il se passer à Reillanne ?

Conscients des enjeux environnementaux liés à la production et la consommation d'énergie, la municipalité est attachée à une maîtrise publique de ce domaine crucial. Pour cette raison, nous n'avons pas apporté de réponse favorable à deux projets d'agrivoltaïsme portés par des agriculteurs reillannais, chacun ayant été reçu en conseil municipal pour une présentation. Par ailleurs nous ne disposons pas de nombreux espaces communaux répondant aux critères de la production photovoltaïque. C'est pourquoi nous souhaitons proposer pour Reillanne, uniquement pour une production photovoltaïque, les zones d'accélération suivantes :

- Les bâtiments communaux tels la mairie, l'école, le Centre technique municipal, la crèche ;
- La station d'épuration ;
- Le périmètre de sécurité du forage communal de la Fare.

Venez vous exprimer sur ces propositions de zones : un registre sera à votre disposition en mairie du lundi 8 avril au lundi 6 mai 2024 inclus pour vous permettre d'apporter toute remarque, proposition, objection. Après analyse de cette consultation, le conseil municipal sera appelé à voter sur les zones finalement retenues.

Pour aller plus loin:

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/portail-cartographique-energies-renouvelables-evolue>

*Ombrière en panneaux photovoltaïques sur un parking. L'article 40 de la loi ApER les rend obligatoires sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1<sup>er</sup> juillet 2023, de plus de 1 500 m<sup>2</sup>, sur au moins 50 % de leur superficie (photo B. Daval, Cerema).*





# Vie municipale

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU : POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU TERRAIN COMMUNAL DU CAÏ

Depuis plusieurs mois, la commune a engagé une modification simplifiée du PLU (Modification du plan local d'urbanisme, articles L153-36 à L153-48) qui concerne des parcelles à urbaniser. Elle a pour objet de réviser les règles d'urbanisme applicables au terrain communal du Caï (zone AU1b), afin de permettre de mener, sur une partie seulement du terrain, une opération de création de logements sociaux par la foncière Chênelet. Actuellement, le PLU oblige à une urbanisation globale de cette zone. La modification permettra de mettre à la disposition de la foncière Chênelet l'emprise nécessaire, soit environ 3 000 m<sup>2</sup>, à la construction d'une dizaine de logements sociaux collectifs, très attendus par les Reillannais. Ce processus n'est pas nouveau à Reillanne, il a déjà été mis en œuvre par la

commune pour supprimer un emplacement réservé sur une parcelle aux Bédaches, ainsi que pour modifier le tracé de la piste cyclable dans la plaine de l'Enchrême. Une publicité préalable a été faite dans HPI le 1er mars 2024, afin de prévenir de la mise à disposition du public du dossier en mairie du 18 mars au 18 avril, avec un registre pour les observations. Ensuite, cette modification fera l'objet d'un vote en conseil municipal. Nous sommes accompagnés dans cette démarche par le cabinet d'urbanistes Eurecat, de Gap. Notre municipalité a inscrit le logement social comme une priorité de sa politique, et nous avons hâte de voir cette opération, à haute valeur environnementale, sortir de terre. <https://fonciere-chenelet.org/>



Terrain du Caï, et logements de la Foncière Chênelet à Marles-les-Mines. Voilà qui peut donner une idée du projet de Reillanne, avec un habitat à un étage.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC À REILLANNE : UN POINT SUR SON FONCTIONNEMENT

« On a signalé une panne en mairie et rien ne se passe... » Lorsqu'un usager signale un point d'éclairage défectueux, la commune ne peut intervenir directement. À Reillanne, elle dépend de la TEM (Travaux Electriques du Midi), société de maintenance avec laquelle le *syndicat mixte de l'éclairage public* (auquel Reillanne adhère et qui est présidé par M. Pourcin, maire de Villemus et conseiller départemental) a passé un marché. De plus, suite à des dysfonctionnements, un intermédiaire en ingénierie est chargé de donner ordre à la TEM d'intervenir. Cette société nous dépanne, soit au

cours d'un contrôle programmé tous les deux mois environ (quand la lumière est allumée en plein jour...), soit ponctuellement sur demande de la mairie. La TEM prévient la commune de son passage et communique un rapport d'intervention après celui-ci. Pour toute intervention ponctuelle, nous dépendons des disponibilités de cette entreprise, ce qui limite notre action et peut créer une incompréhension bien légitime de la part des usagers. Vous êtes à présent « éclairés »...



# Communauté de communes

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023 ET FÉVRIER 2024

### **CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2023**

Serge Martin, maire de Montsalier, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 29 délégués présents et 7 procurations.

- Claire Dufour propose une motion concernant la situation de l'EPAHD à Banon (une discussion s'ensuit).
- Le président fait un compte rendu des décisions prises par délégation.
- **Décision à l'unanimité de signer les marchés** pour la construction d'ateliers et logements à Saint-Martin-les-Eaux.
- Extension de la confiserie Leblanc à Banon : **l'assemblée retient à l'unanimité le cabinet d'architecture Paillat** pour un montant de 84 500 € HT et autorise le dépôt du permis de construire.
- **Autorisation à l'unanimité des signatures et des dépôts** des DP pour l'aménagement de la maison Thomas à Simiane la Rotonde et de la maison Villardo à Reillanne.
- Dépôt du permis de construire voté à l'unanimité pour le Bureau d'informations Touristiques de Reillanne.
- **Atelier Santelli retenu à l'unanimité** comme maître d'œuvre pour un montant de 86 666,64 € HT pour la réhabilitation d'un ancien hôtel en béguinage à Mane.
- **Attribution de soutien financier (7488 €) accordé à l'unanimité** pour la pose de compteurs d'eau à Aubenas.
- **Adoption à l'unanimité des décisions budgétaires modificatives.**
- **Désignation à l'unanimité de 2 déontologues** afin d'éviter aux élus des conflits d'intérêt.
- **Autorisation à l'unanimité de déposer un permis d'aménager** pour la zone d'activités de Dauphin.
- **Signature d'un avenant avec Veolia** pour le rachat du papier, carton et ferraille aux prix de 57 €, 45 € et 50 € la tonne.
- **Signature accordée à l'unanimité pour le contrat conclu avec Ecomaison**, le repreneur de mobilier à recycler.
- **L'assemblée décide à l'unanimité le retrait de la CCHPPB du SYDEVOM.**
- **Décision à la majorité avec 35 voix pour et 1 contre** de solliciter la DETR et la Région pour un montant de 40 000 € HT pour la mise en place de vidéoprotection sur plusieurs sites.
- Les communes doivent revoir leurs projets afin de les inclure dans l'enveloppe du prochain contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 dont le montant est de 631 692 €

- **Planétarium** : France Domaine a été consulté pour fixer une estimation afin de céder le planétarium au Conseil Départemental.
- **Acquisition de franges de terrains à 1€ le m2** pour l'implantation de colonnes semi-enterrées et/ou enterrées à Banon.
- **Décision à l'unanimité de verser la prime exceptionnelle** de pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique territoriale.

### **CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Jacques Depieds, maire de Mane, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 27 délégués présents et 4 procurations.

- Dans le cadre de reversement de fiscalité, **autorisation à l'unanimité** de verser la somme de 117 00 € à la commune de Reillanne.
- **Décision à la majorité de créer un poste pour la Maison des Services au Public.**
- **Création de poste de chef de projet** « Petites villes de demain » décidée à l'unanimité.
- **Autorisation donnée à l'unanimité** au président à présenter les demandes de financement suivantes, au titre de la DETR (Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux) :
  - Extension de la confiserie Leblanc 300 000 €
  - Aménagement de la ZAE de Dauphin 100 000 €
  - Réalisation d'un forage à Dauphin 100 000 €
- **Autorisation donnée à l'unanimité** au président à effectuer les demandes de financements auprès de l'État (17 000 €) et le Fonds friche (107 414 €) pour la réhabilitation de la maison de la Place à Reillanne.
- **Zones d'accélération des énergies renouvelables** : après un large débat, le président propose de délibérer sur le fait que le débat a eu lieu et que des propositions sont possibles mais nécessitent réflexions. **Proposition adoptée à l'unanimité.**
- **Signatures des marchés lots 1, 2, 5 et 6** pour la construction d'ateliers et logements à Saint-Martin les Eaux, votées à l'unanimité.
- **Précisions sur les placements** : la préfecture demande à la CCHPPB de justifier les excédents pour expliquer les placements. Le président précise que ces excédents proviennent de la vente de biens. **L'assemblée décide à l'unanimité d'apporter ces précisions.**



# Communauté de communes

## CONSEIL DU 5 FÉVRIER 2024

Pierre Pourcin, maire de Villemus, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 29 délégués présents et 5 procurations.

Le président informe les élus de l'usage de sa délégation dans la prise d'une décision modificative pour l'amortissement des subventions, à savoir 7200 € prélevés sur les recettes de fonctionnement.

Concernant la mise en place de la Maison de services au public, les élus de Reillanne souhaiteraient avoir plus de permanences. Le président rappelle qu'il s'agit dans l'immédiat d'évaluer les besoins et d'adapter la MSAP en fonction.

- Dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot du château Reillanne doit procéder au rachat du bâtiment propriété de la communauté. L'assemblée décide à l'unanimité la vente du bien cadastré F 218 à la commune de Reillanne.

- L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises ADTP et URETEX afin de débiter les travaux de renforcement des fondations.

- L'assemblée accepte à l'unanimité d'apporter une aide financière à la commune de Montjustin pour l'achat d'un terrain au centre du terrain.

- Prix des loyers TTC de la boulangerie (500 €) et du logement (454 €) de Saint-Maime fixés à l'unanimité.

- L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le loyer du planétarium à 2 500 € HT soit 3 000 € TTC et de recouvrer la TVA impayée depuis un an, soit 6 000 €.

- Demandes de financements: pour la crèche de Reillanne, dans le cadre de l'appel à projet Réseau d'Ecoute, Appui et Accompagnement des Parents (REAAP) l'assemblée autorise

à l'unanimité le président à faire les demandes de financement suivantes :

- CAF	2 400 €
- MSA	1 000 €
- Département	1 000 €

- Autorisation donnée à l'unanimité au président pour solliciter des financements auprès de l'État à hauteur de 50 % pour l'aménagement de la maison Villardo à Reillanne.

- Autorisation donnée à l'unanimité au président pour solliciter des financements auprès de la Région et du Département pour appuyer la demande au titre du Fonds vert dans le cadre de l'aménagement de la maison de la Place à Reillanne.

- Le président informe les élus que le projet de Bureau d'informations touristiques à Reillanne est en cours.

- Face à l'urgence d'installer un nouveau médecin à Banon, l'assemblée décide à l'unanimité de retenir les entreprises pour les travaux de rénovation des anciens locaux administratifs.

- Autorisation à l'unanimité de signer les conventions pour la reprise des déchets (verre et mobilier).

- Crèche de Revest-du-Bion : autorisation à l'unanimité pour que la capacité d'accueil passe de 17 à 19 enfants selon les horaires.

- Aide financière de 3239,70 € accordée à l'unanimité à Aubenas-les-Alpes pour la réhabilitation d'un bâtiment ancien.

- Décision à l'unanimité d'apporter un fonds de concours à Simiane-la-Rotonde pour aider à financer un centre de loisirs.

- L'assemblée adopte à l'unanimité une motion concernant la situation de l'EPAHD à Banon.

Pour aller plus loin: <https://www.cchppb.fr/communaute-communes-haute-provence-banon-deliberations/>

## MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 5 FÉVRIER 2024 CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE L'EHPAD DE BANON

Les élus de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon (CCHPPB), constatant qu'ils n'ont pas été concertés à propos du projet de réhabilitation de l'EHPAD de Banon, ni même informés de son avancement, regrettent d'être mis devant le fait accompli d'un chantier qui se déroulera pendant 18 mois sur site inoccupé, avec délocalisation des 48 résidents actuels de l'EHPAD dans d'autres établissements. Ce projet est porté, avec l'ARS et le Département, par M. Pouilly, directeur du centre hospitalier intercommunal de Manosque. À la demande des familles de résidents et des élus du territoire, une rencontre d'information a finalement eu lieu le 10 janvier à Banon, en présence de M. Pouilly, de la sous-préfète Madame Demiguel, et de représentants de l'ARS et du Département. Les personnes présentes ont pu exprimer leurs doutes et leurs désaccords, poser des questions, faire des propositions, comme celle de construire un bâtiment provisoire pour loger les résidents : elles se sont heurtées à une fin de non-recevoir, car c'est en amont qu'il aurait fallu discuter, mais il n'en a jamais été question, ce que nous déplorons d'un point de vue démocratique. Rappelons que le projet a démarré en 2019. On a pu constater au cours de cette réunion que le projet, qui prévoit

l'accueil de 66 résidents, est largement engagé, les travaux devraient commencer à l'automne 2024. Un appel d'offres a été relancé en décembre 2023 sur site inoccupé, celui sur site occupé n'ayant pas, paraît-il, été suivi d'offres. Le marché s'est clôt fin janvier 2024.

Une rencontre rapide avec le préfet a eu lieu le 30 janvier 2024 à Digne, en présence du représentant départemental de l'ARS, sans qu'elle apporte de nouveaux éléments, mis à part l'évocation d'une commission de suivi.

En conséquence de quoi, nous, élus de la CCHPPB, prenons acte du projet tel que présenté, tout en demeurant mobilisés et vigilants. C'est pourquoi nous demandons à M. Pouilly, à l'ARS et au Département :

1. La création d'une commission de suivi avec les représentants des différentes parties ;
2. Une information régulière sur le devenir des résidents, dont on nous assure que chaque situation sera prise en compte au cas par cas ;
3. L'assurance que la situation de chaque personnel sera étudiée avec soin ;
4. L'engagement que l'établissement réhabilité demeurera public et financièrement accessible aux habitants du territoire.



# Vie des associations

## LES AMIS DES ARTS, ASSOCIATION CONVIVIALE, OUVERTE ET DYNAMIQUE



Lors de son AG du 10 février 2024, l'association des Amis des Arts a présenté un bilan 2023 très étoffé, avec une douzaine d'événements, dont les expositions des peintres Arthur Aillaud, Luc Gerbier, François Reibel, et celle, originale, de l'artiste Fiona Keane qui « interprète » les papiers peints du 18e siècle irlandais. Le Salon des Arts Plastiques quant à lui s'est tenu en août, 50e du genre depuis la création de l'association, avec une dizaine d'exposants. Une manifestation incontournable que l'on peut considérer comme le reflet de l'esprit des Amis des Arts, car ouverte à tous les artistes, amateurs ou professionnels, dans une convivialité transversale, que l'association souhaite humaniste et rayonnante. En octobre dernier, dans le cadre de la fête des Arbres de l'association Le PoirieR, le musée a accueilli « les Arbres remarquables du département », une exposition itinérante. Puis c'est Le Griffon et l'ours, conte écrit par Emmanuel Loi et mis en scène par l'auteur et Anne Czapka, qui a réchauffé son public par une froide nuit d'automne.

Par ailleurs, dans les créneaux laissés libres entre toutes ces activités, des artistes du village ont pu utiliser les lieux pour leurs séances de répétition.

Dans le même esprit, les projets ne manquent pas cette année, dont trois expositions déjà au programme : en juin, Les escargots en Provence, avec l'association Magma, en partenariat avec, entre autres, l'école communale et David Audibert de l'atelier de gravure l'Œil du large. En juillet, ce sera Le Salon des arts plastiques, puis une expo photo est prévue en septembre. Le musée sera également au centre des préoccupations, avec un inventaire du fonds muséal à partir d'un logiciel spécialisé – Modus Museum - et une interrogation sur la spécificité du musée. Pour fonctionner, on envisage la constitution de 3 pôles d'action : Évènements, conférences et expositions ; gestion du musée ; communication et recherche de financements. Mais le musée reste ouvert à d'autres projets, conférences et expositions tout au long de l'année. Pour y organiser un événement, il vous faut contacter un membre du CA, constitué d'Yves Martin, Michel Grenet, Olivier Azières, Heleen v.d. Grinten, Françoise Teissier, Bernard Teissier, Geneviève Terrenoire, Elisabeth Farcot Monomakoff et George Greenlee.

On souhaite pleine réussite à cette nouvelle équipe !

## YVES MARTIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DES AMIS DES ARTS : PRÉSENTATION

Fort de son expérience associative lyonnaise, en tant que créateur et président d'une association agissant dans le domaine social et culturel (Vox populi), puis comme président d'une autre association (APEC) liée au Conservatoire Régional de musique et danse de Lyon, Yves Martin œuvre professionnellement dans le domaine muséal : créateur et président de sa société (Avenveo – Groupe Martin), il est éditeur de solutions logicielles. En particulier, son logiciel *Modus Museum* (accrédité par le Service des Musées de France) permet la gestion des fonds muséaux qui sont ensuite reversés sur sa plateforme de gestion et de recherche Eligis, dont la Direction Régionale de l'Action Culturelle PACA s'est dotée. À titre de don à l'association, il fournira son expertise technique et mettra son logiciel Modus Museum à disposition afin de mieux gérer le musée.

De même, il dotera l'équipe de moyens logiciels pour la comptabilité, effectuera une refonte du site internet, mettra en place un système de messagerie favorisant la communication. Par ailleurs, il est coach professionnel certifié, spécialisé dans l'accompagnement et l'amélioration des performances des cadres et dirigeants. Sous sa présidence, il assure que la continuité de l'esprit de l'association sera préservée et, en particulier, ses valeurs humanistes d'ouverture, de convivialité, de diversité et de transversalité. Il souhaite agréger autour de ce projet le plus large public et s'adressera aux artistes les plus divers, amateurs ou professionnels, tout en préservant le lien et les interactions avec les autres associations et, bien entendu, avec la municipalité.



# Vie des associations

## LE DON DE SANG : UNE CHANCE DE SAUVER DES VIES

Au regard des résultats des collectes faites à Reillanne, nous pouvons dire que chaque année, celles-ci permettent de sauver près de 600 malades. Nous sommes très loin d'une autosuffisance régionale, sachant que pour nos centres de soins, une poche de sang sur trois est issue d'une autre région. Quand on sait que plus d'un tiers des transfusions sanguines réalisées chaque année est destiné à des personnes atteintes de cancer, les besoins sont croissants.

Rappelons qu'à ce jour aucun produit ne peut se substituer au sang humain. Nous nous trouvons donc dans une situation considérablement fragilisée dans notre pays, avec des pics selon les saisons et les événements. Notre association répond présent et espère des jours meilleurs, nous y croyons !! Comme les années précédentes et ce depuis la création de l'amicale en 1994. Car nous ne cherchons nullement gloire et profit, mais travailler dans le seul but de promouvoir le don de sang et de fidéliser les donneurs parmi la population de nos villages environnants.

Durant l'année 2023, nous avons mené les activités suivantes: préparation et assistance à l'EFS sur les 6 collectes réalisées ; barnum sur le marché de Reillanne le dimanche avant les collectes ; passages en voiture pour annoncer les collectes dans les 6 villages, la veille au soir et le jour même ; envois de SMS de rappel la veille des collectes et des SMS de remerciement le lendemain ; organisation d'un repas champêtre à Vachères, début septembre ; soutien aux associations de don de sang voisines ; formation des classes CM1/CM2 de Céreste-en-Luberon ; envois de courriers personnalisés aux jeunes ayant atteint leur majorité.



Notre territoire est généreux en don mais pourrait l'être plus encore. Je remercie les fidèles donateurs qui doivent croire au retour florissant de nos collectes ; je remercie les maires pour leur précieux soutien ; je remercie les anciens qui ont bâti l'association, sans eux nous ne serions pas là aujourd'hui, ainsi que les membres de l'amicale qui offrent de leur temps sans compter pour cette noble cause qu'est le don de sang.

En 2024, quatre collectes sont inscrites, nous gardons l'espoir qu'elles deviennent effectives, malgré les échos reçus du manque de personnel soignant généralisé dans tous les établissements hospitaliers. Et nous nous chargerons de redonner envie aux donateurs de revenir accomplir ce geste de générosité qu'est le don de sang. Pour ce faire, on doit avoir entre 18 et 70 ans, être en bonne santé et peser plus de 50 kg, être disponible une heure et ne pas être à jeun...

Collectes 2024 :

- vendredi 19 avril
- mercredi 3 juillet
- mardi 10 septembre
- mercredi 11 décembre

Renseignements : Bernard Gros 06 15 40 16 24

Bernard Gros

## UNE PARCELLE AUX JARDINS PARTAGÉS, ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Gérés par l'association *La Bonne Soupe*, dix parcelles s'étagent sur cinq terrasses, disposant chacune d'un accès à l'eau. En effet, la surverse de la fontaine du village coule jusqu'aux jardins, où l'eau est stockée dans des cuves, puis distribuée à chaque parcelle grâce à un ensemble de vannes. Un cabanon abrite l'outillage des jardiniers, et sous un noyer, une table les accueille pour la pause café ou un pique-nique.

Espace d'échanges de savoirs et de graines, ce lieu situé en bordure du village permet à celles et ceux qui ne disposent pas d'un jardin privé de profiter des bienfaits d'un petit coin de nature paisible. Un cahier est ouvert en mairie pour déposer votre demande de parcelle, qui vous sera attribuée dès que possible, pour une 'adhésion de 20 euros par an. C'est le printemps, c'est le moment !





# Vie des associations

## AG DE L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE CÉRESTE-REILLANNE-VILLEMUS : COMPTE-RENDU ET PROJETS

Le 10 février 2024 s'est tenue à Reillanne l'Assemblée générale annuelle de l'amicale, partagée entre trois communes. Son bureau est constitué de Bernard-Marie Schuck (président), Pierre Pourcin (vice-président), Pierre Kerlou (secrétaire), Gérard Bapstiste (secrétaire adjoint), Fabien Angevin (trésorier et porte-drapeau de Reillanne), Dominique Mora (vice-trésorier), Marcel Pizapia (porte-drapeau de Céreste), et les membres conseillers Julienne Settar et Yves Gondolfo.

### Extraits :

« Le Président remercie les maires des trois communes pour le bon déroulement des cérémonies avec la participation des enfants des écoles: 17 enfants à Reillanne le 11 novembre accompagnés par leur professeure Nadine Roussel et autant à Céreste accompagnés par leur professeur Mathieu Couteron et en présence de leur directrice Marilyne Conhil-Basset (...). Nous allons honorer cette année la professeure des écoles Nadine Roussel puisqu'elle a été promue chevalier dans l'ordre des Palmes académiques le 14 juillet dernier, promotion qu'elle mérite amplement puisqu'elle accompagne ses élèves de Reillanne aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre depuis de nombreuses années. À Reillanne, nous souhaitons à cette occasion organiser une fête avec les élèves, les parents, les anciens combattants et la municipalité pour remercier Mme Roussel et l'honorer pour cette distinction, à l'occasion du 8 mai. Monsieur

Hameau a reçu la médaille de porte-drapeau pour Céreste. Robert Devaux prend sa retraite de trésorier à près de 92 ans. Comme il habite rue du Centenaire, il lui reste de nombreuses années pour profiter de celle-ci. Cela faisait 31 ans qu'il était trésorier ; un petit bouquet sera remis à son épouse. La médaille de la ville de Reillanne lui sera remise prochainement (...).

Pierre Kerlou informe ensuite l'assemblée de la cérémonie exceptionnelle du 3 octobre 2024 à Digne-les-Bains, à l'occasion de la venue de la Flamme de la Nation, allumée pour la première fois le 11 novembre 1923 à l'Arc de Triomphe par André Maginot, ministre de la Guerre. On prévoit une descente du boulevard Gassendi en cortège, jeunes et anciens combattants se donnant la main et accompagnant la présidente du Relais Sacré portant la Flamme, et son adjointe. Puis le préfet allumera la vasque. La Flamme sera conservée à la délégation militaire départementale jusqu'au 10 novembre. À cette date, tous les maires qui le souhaiteront, accompagnés de jeunes et des présidents d'associations d'Anciens combattants de leur commune prendront une lampe-tempête dans laquelle brûlera la Flamme. Celle-ci sera donc présente pour la cérémonie du 11 novembre sur les lieux de mémoire de tout le département. Pour la période du 3 octobre au 10 novembre, des expositions seront organisées à la délégation militaire et à la mairie de Digne. »



*Françoise Morel, présidente du Relais Sacré, accompagnée de son assistante, présentant la lampe dans laquelle la Flamme est transportée en France et en Europe.*



# Vie des associations

## LES SAMEDIS DES MINOTS ET LA BIBLIOTHÈQUE MOBILE JEUNESSE : DEUX RENDEZ-VOUS MENSUELS À PARTAGER EN FAMILLE !

### Les samedis des minots

En février, les familles ont participé à l'atelier d'éveil musical proposé par Jérémie, autour des rythmes et des sons ! Et en mars, les enfants et leurs parents ont expérimenté une technique d'impression végétale pour célébrer le retour du printemps.

En avril, nous recevrons David pour un atelier de gravure avec la création de tampons "escargots". Et en mai, rdv sur la place du village avec vos vélos, draisienne, skates, patins à roulettes, on dessinera un nouveau parcours, sans voitures, pour le plaisir de tous !

Rendez-vous de 10h à 17h samedi 13 avril, salle du stade/18 mai, place du village/15 juin, pelouse du stade.

### La bibliothèque mobile jeunesse

lundi 8 avril/ lundi 13 mai/ lundi 10 juin, à la salle des Fêtes de 16h30 à 18h.



### Événements à venir avec Magma :

• "Gastérotopie", une programmation originale, ouverte à tous ! En mars - avril - mai - juin : ateliers, rencontres, spectacles, exposition + d'infos prochainement. **Recensement participatif des escargots** qui vivent dans nos jardins et nos collines, observations et rendez-vous aux jardins.

Réunion publique d'information samedi 30 Mars, de 10h à midi, à la salle des Fêtes, bienvenue !!

• Vide poussette - Samedi 25 mai, place de la Libération Vêtements enfants et grossesse, jouets, articles de puériculture, équipement, etc.

Contactez-nous, dès maintenant, pour réserver votre stand, à [magma04asso@gmail.com](mailto:magma04asso@gmail.com)

Magma



## VOUS DONNE LA PAROLE...

La Strada est un cinéma itinérant qui propose une séance un samedi sur deux à la salle des Fêtes de Reillanne pour 5,50€ la place. Il est essentiel que le nombre de spectateurs soit le plus important possible afin d'assurer l'assise financière de cette activité culturelle dans notre village. Dans l'objectif d'améliorer la satisfaction de nos spectateurs, nous avons commencé à diffuser un questionnaire aux personnes se

rendant à nos séances. Mais nous souhaitons aussi savoir pourquoi d'autres n'y viennent jamais. **Voilà pourquoi nous proposons ici ce petit questionnaire, à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.** Il concerne essentiellement celles et ceux qui ne viennent jamais voir un film à la salle des Fêtes. L'équipe de bénévoles de la Strada de Reillanne vous en remercie par avance.

----- à découper suivant les pointillés-----

### La strada à Reillanne

#### 1. Allez-vous au cinéma ?

jamais  parfois  souvent

#### 2. Si OUI, vous allez le plus souvent à :

Manosque  Forcalquier  Apt

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

#### 3. Si NON, vous regardez des films :

jamais  
 à la TV  
 en streaming (Netflix, Disney+, Amazon, etc)  
 sur un ordi, une tablette, mon téléphone

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

#### 4. Pour quelle(s) raison(s) ne venez-vous pas à La Strada ?

l'horaire ne me convient pas  
 la programmation ne m'intéresse pas  
 je préfère les séries  
 la salle n'est pas confortable  
 raisons familiales ou de santé  
 autres : .....

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

#### 5. je viendrai à La Strada si...



# vie du village

## NOËL, JOYEUX NOËL !

Cette année encore, le traditionnel marché de Noël a attiré de nombreux Reillannais. En témoignent les cuves vides, en fin de soirée, de vin et chocolat chauds offerts par la mairie ! Les stands d'artisans qui jalonnaient la place du marché s'étaient parés de leurs plus belles décorations. Le père Noël dans sa calèche a proposé un tour de village aux enfants, tandis que les parents se restauraient en gâteaux au stand de l'association des parents d'élèves. Côté ambiance musicale, merci à l'ensemble Eclore qui nous a régalés de Christmas Carols, chants de Noël anglais, à l'extérieur de l'église, puis à l'intérieur près de la crèche.

Nous remercions tous les bénévoles qui contribuent chaque année au succès de cette soirée.



## DÉCHETS VERTS : RAPPEL DES RÈGLES EN CE DÉBUT DE PRINTEMPS !

L'élimination par brûlage des déchets verts des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales est interdite. Ces déchets peuvent être compostés sur place ou déposés en déchetterie. Des dérogations à l'interdiction de brûlage existent uniquement pour les végétaux issus des activités agricoles et forestières et du débroussaillage obligatoire. Dans ces derniers cas, l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h ou en cas de pollution atmosphérique (consultable sur le site de la préfecture). Dans le doute, il est recommandé de reporter le brûlage.

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites/Reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence>



## Les bons plans d'Elodie...

### LA SANTÉ DANS LE FUTUR !

Faites avancer la science comme moi ! De quoi s'agit-il ? « Le French Gut » est un projet participatif pour accélérer la science du microbiote en France. Aussi appelé flore intestinale, le microbiote correspond à l'ensemble des micro-organismes qui évoluent le long de notre système digestif. Afin d'aller vers de la prévention santé et d'ouvrir la voie au développement de nouvelles thérapies contre les maladies chroniques, les selles de volontaires majeurs, résidant en France métropolitaine, vont être collectées et analysées.

Comment participer ? En remplissant un questionnaire pour un don de selles, en vous inscrivant sur le site internet [lefrenchgut.fr](http://lefrenchgut.fr). Ensuite vous recevrez une enveloppe avec tout le nécessaire à la collecte ainsi que le mode d'emploi. À vous de jouer et d'envoyer le tout dans l'enveloppe prévue à cet effet. De préférence en début de semaine et maximum deux jours après la collecte.

Merci de faire avancer la recherche. C'est simple, je l'ai fait ce matin !



# Vie du village

## LES PROJETS EN IMAGES DE L'ÎLOT DU CHÂTEAU...



*Les travaux ont débuté... Nous vous présentons ici les projections issues des avant-projets définitifs des architectes, elles nous donnent une idée de la transformation à venir de l'îlot du Château et de la place aux Herbes. Sans oublier une maison du bas de la rue de l'Hôpital qui fait partie de cet ensemble.*

## ... DE LA PLACE AUX HERBES



*L'aménagement de cet espace, actuellement envahi par les ronces, prévoit un espace de verdure, avec quelques places de parking conservées.*

## ET DE LA MAISON DE LA PLACE...



*Le local commercial, future boucherie Clément, sera reconstruit sans déborder de part et d'autre de la façade comme c'était le cas auparavant. En revanche, l'avancée sera plus profonde de 80 cm environ. Et le marronnier actuellement à l'angle droit ne pourra être conservé, il ne figure d'ailleurs pas sur cette projection. Une étude sur le réaménagement et la végétalisation de la place sera initiée prochainement.*



## Vie du village

### COUR DE L'ÉCOLE : PLANTATIONS, ACCÈS PMR FINALISÉ ET NOUVEAU BABYFOOT

Durant les vacances d'hiver, des jardiniers ont aménagé le jardinet de l'école et semé de l'herbe. De plus, de nouveaux aménagements ont été réalisés dans et aux abords de l'école afin de répondre aux besoins des écoliers en situation de handicap. Ainsi une rampe d'accès a été créée pour accéder

de la cour à une salle de classe, et le chemin devant le portail près de la salle des Fêtes a été goudronné afin de faciliter le passage des fauteuils roulants et des poussettes. Et puis un magnifique babyfoot d'extérieur a été offert à l'école par le CCAS et la Ressourcerie, on les remercie !

*Marion Andlauer Betoul*



### LES PALMES ACADÉMIQUES POUR NADINE ROUSSEL, ENSEIGNANTE À REILLANNE

Nadine Roussel prendra sa retraite cette année après 32 années d'enseignement dont 12 à l'école de Reillanne. Cette professeur des écoles a toujours eu à cœur de proposer à ses élèves de participer aux différentes cérémonies au monument aux morts, que ce soit pour le 8 mai ou le 11 novembre. Originaire de Bar-le-Duc près de Verdun, sa famille a été marquée par la guerre et l'exode, et pour elle, il est normal, et même nécessaire, de faire ce travail de mémoire. Cette année, elle sera promue Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques, le plus ancien ordre honorifique de distinctions civiles, destiné aujourd'hui à honorer des membres de la communauté éducative.

L'insigne lui sera officiellement remis lors d'une cérémonie en préfecture le 18 avril 2024. Puis, après la cérémonie au monument aux morts du mercredi 8 mai, l'Amicale des Anciens combattants de notre secteur, la commune de Reillanne et l'école l'honoreront, aux côtés de la population, dans la cour de l'école. Un apéritif sera offert à la salle des Fêtes de Reillanne auquel chacun est convié.



*Nadine Roussel dans sa classe à Reillanne*



## Vie du village

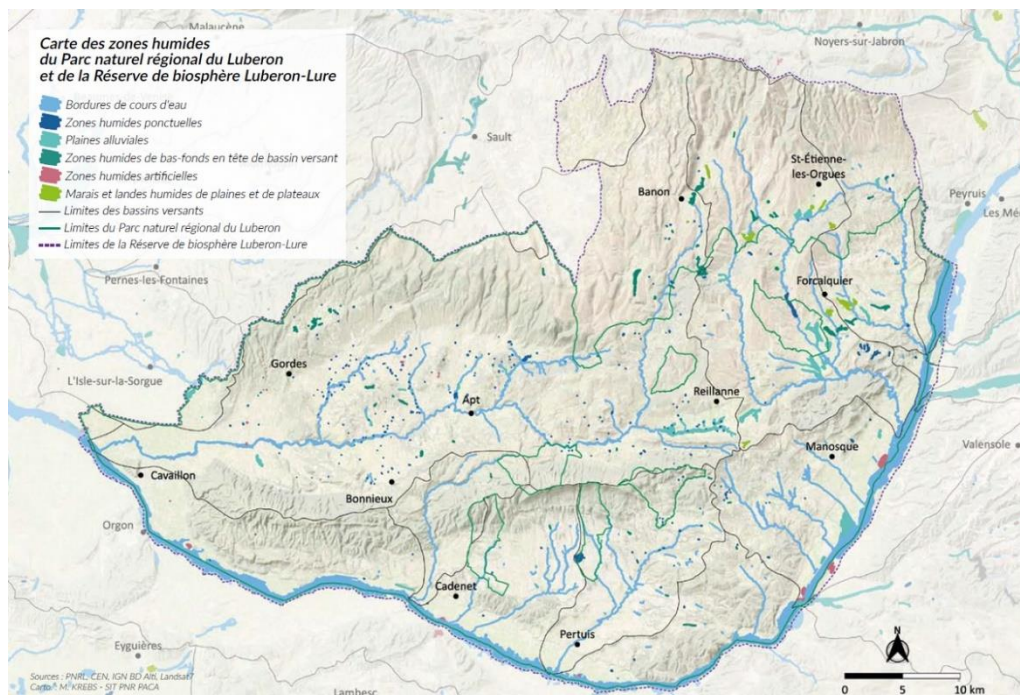
### ENTRE TERRE ET EAU : LES PRAIRIES HUMIDES DE L'ENCRÊME

Dans les communes de Céreste, Montjustin et Reillanne, on trouve des « zones humides » au bord de la rivière Enchrême, laquelle prend sa source dans les hauteurs de Montjustin et coule sur une dizaine de kilomètres avant de se jeter juste après Céreste dans le Calavon, affluent de la Durance.

Sous l'impulsion du Parc naturel régional du Luberon (PNRL), ces trois communes ont été sensibilisées à l'intérêt de protéger cet écosystème, qui offre, entre autres, une grande richesse faunistique et floristique. Mais qu'est-ce qu'une zone dite « humide » ? Il s'agit d'un espace de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, qui présente un intérêt écologique crucial, et est à ce titre protégé dans notre pays par le Code de l'Environnement et la Convention Internationale de Ramsar de 1971. Le traité international, qui regroupe à l'heure actuelle 172 pays, a vocation de protéger et d'assurer le développement durable d'un certain nombre de sites internationaux à haute valeur environnementale. On y trouve des marais salants, mares, étangs, lacs, estuaires, tourbières, deltas, prairies humides, et, dans les régions tropicales, des mangroves, lagons et récifs coralliens. Le Parc naturel de Camargue est un bel exemple de cette préservation, couvrant à lui seul une superficie de 85 000 hectares et abritant une faune et une flore d'une grande diversité.

Plus près de nous, la vallée de l'Enchrême représente le plus bel ensemble de prairies naturelles humides du Luberon. Cet espace comporte des parcelles naturelles ou converties en prairie, d'autres fauchées et pâturées. En 2014, afin de préserver ces zones humides, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Calavon) détermina un dispositif de veille foncière. C'est ainsi qu'en 2018, notre commune, par l'intermédiaire de la SAFER (opérateur public foncier et aménageur d'espace rural) et en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, a acquis un peu plus de cinq hectares dans cet espace protégé, grâce au soutien financier de L'Agence de l'Eau Paca/Corse. Auparavant, ces espaces étaient cultivés, notamment en maïs. Actuellement ceux-ci sont loués à un éleveur de Saint-Martin-les-Eaux qui s'engage, dans le cadre d'un bail environnemental, à assumer un entretien sans labour, sans produits phytosanitaires ni amendement organique, et sans modification paysagère. L'engagement des instances publiques inscrit ainsi pour longtemps la préservation des prairies humides de Reillanne dans le paysage local.

*Jean-Yves Domalain*



Carte des zones humides (PNRL) et réseau hydrographique secondaire : mare et canal appartenant à la commune, situés en bordure des parcelles W20 et W58.

Pour aller plus loin : <https://www.parcduluberon.fr/les-patrimoines/patrimoine-naturel/sites-naturels-remarquables/zones-humides-luberon/>



## Vie du village

Dans une « zone humide », l'eau, douce ou salée, est peu profonde et présente de façon permanente, accompagnée d'une végétation adaptée. Elle possède plusieurs atouts :

- 🌀 Elle retient l'eau dans le sol ou à la surface et agit sur la qualité de l'eau
- 🌀 Elle sert de réservoir d'eau potable
- 🌀 Elle alimente en eau des nappes phréatiques, ce qui retarde les effets de la sécheresse
- 🌀 Elle régule les crues en assurant le rôle de tampon
- 🌀 Elle capte davantage de carbone que les forêts
- 🌀 Elle abrite de nombreuses espèces, c'est un réservoir de biodiversité
- 🌀 Et bien d'autres intérêts encore...

Pour marquer l'importance de ces zones, ô combien nécessaires, on fête chaque 2 février la signature de la Convention internationale de Ramsar de 1971, qui préserve ce type particulier de milieu naturel qui malheureusement disparaît trois fois plus vite que les forêts.

### MARES ET AMPHIBIENS DU LUBERON : UN PATRIMOINE VIVANT À PRÉSERVER

Les mares constituent de petites oasis de vie dans le contexte méditerranéen globalement sec du Luberon. Bien souvent méconnues et malmenées, elles nous rendent pourtant service et regorgent d'une grande richesse biologique, avec notamment la présence d'amphibiens tels que le Pélobate cultripède, espèce rare et menacée. L'appellation « mares » regroupe des petites zones humides, d'origine naturelle ou artificielle, correspondant à des points d'eau peu profonds, permanents ou temporaires, bordés d'une végétation spécifique (roseaux, joncs, saule, peuplier). À l'instar des autres types de zones humides, les mares sont victimes d'une régression régulière. Leur discrétion, leur répartition souvent diffuse et l'absence quasi générale de mesures de protection les rendent particulièrement vulnérables. Or, ces milieux assurent de nombreuses fonctions. Véritables réservoirs de biodiversité, elles sont des habitats vitaux pour un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont rares et menacées, et constituent des écosystèmes « relais » qui favorisent l'alimentation et le déplacement des espèces. En réseau, elles peuvent

contribuer à la régulation du cycle de l'eau et rendre des services en participant à la protection contre des inondations (ralentissement et stockage des eaux de ruissellement) et à l'amélioration de la qualité de l'eau (filtration des polluants et stockage du carbone). D'autre part, les mares constituent un bon outil pédagogique pour approcher les écosystèmes ou l'histoire culturelle de notre région.

Sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon, 60% des zones humides inventoriées sont des mares et 80% d'entre elles sont situées sur le bassin versant du Calavon-Coulon. La plupart sont d'origine humaine liée principalement aux activités passées d'exploitation des ocre et à l'irrigation agricole.

Pour aller plus loin, une petite vidéo réalisée par David Tatin (Orbisterre) :

<https://youtu.be/C4kiSkxiXWl>

Et une galerie de photos de terrain

[https://www.herpconbio.org/x3/galleries/2021/Renet\\_etal\\_2021/](https://www.herpconbio.org/x3/galleries/2021/Renet_etal_2021/)

Texte du PNRL

Le pélobate cultripède  
(photo David Tatin, PNRL)





## Vie du village

### UNE ÉCHAPPÉE DU THÉÂTRE DURANCE JEUDI 30 MAI À 19H SUR L'ESPLANADE SAINT-DENIS



Bien, reprenons *Détachement International du Muerto Coco* – Roman Gigoi-Gary

Roman Gigoi-Gary remonte à la première mesure et rejoue la partition de sa vie, l'histoire de sa quête pour se construire musicalement. Une autobiographie mêlée de fiction où le réel se révèle dans sa dimension poétique, humoristique, absurde et sensible. Entre musique live, ambiances sonores, texte écrit et dialogue en voix off, une histoire intime qui fait émerger la poésie des petits riens.

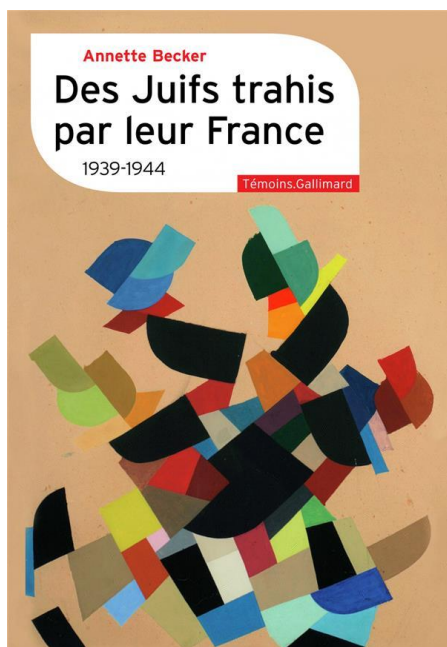
Avec le Théâtre Durance (scène nationale, Château-Arnoux) en partenariat avec la commune de Reillanne.

Spectacle gratuit, tout public, durée 1h05.

À l'issue du spectacle, un temps d'échange avec les spectateurs est prévu autour du verre de l'amitié offert par la commune.

<https://www.theatredurance.fr/event/bien-reprenons>

### VIENT DE PARAITRE : L'OUVRAGE D'ANNETTE BECKER EN PARTIE CONSACRÉ AU CAMP DE REILLANNE OUVERT EN 1942



Otto Freundlich, peintre célèbre, interné comme Allemand par la Troisième République, caché sous Vichy en zone sud, rattrapé, déporté en 1943 à Sobibor. Mon grand-oncle Pierre Ignace, "notable" raflé le 12 décembre 1941, interné à Compiègne, déporté à Auschwitz-Birkenau par le convoi n°1 du 27 mars 1942. Cinquante-quatre Juifs étrangers victimes de la dernière rafle en France, à Reillanne en mai 1944. Un livre triptyque pour dire les dernières années et les derniers jours de ces êtres dans la chasse à mort dont ils ont été les victimes. Histoires et géographies éclatées, vies si différentes, même fin, à l'issue d'arrachements multiples. Vies réapparues en mots d'amour, mots de supplications, derniers mots avant la séparation et la mort, objets intimes. Donner le plus de détails et de traces possible sur le parcours des bourreaux, des complices, des sauveteurs, tel Varian Fry, des amis de toujours, des écrivains comme René Char, des peintres comme Picasso, tant d'autres. Avec ma voix d'historienne des souffrances et des cultures du désastre et un "je" d'héritière de la Catastrophe qui a atteint ma famille.

Annette Becker



# Vie du village

## PLAQUE COMMÉMORATIVE DU CAMP À NOTRE-DAME DES PRÉS : INAUGURATION DIMANCHE 12 MAI À 10H30

C'est décidément un « viaduc » riche en cérémonies que celui du 8 au 12 mai... 80 ans après la dernière rafle de Juifs opérée à Notre-Dame-des-Prés le 12 mai 1944 par des membres français de la Gestapo de Marseille, la commune se souvient. La nouvelle plaque sera dévoilée dimanche 12 mai 2024 à 10h30 lors d'une cérémonie, que nous pressentons forte en émotions, comme l'histoire sait parfois les susciter. Nous espérons que les Reillannaises et Reillannais seront

nombreux à venir découvrir la plaque. Pour cet événement, nous avons travaillé avec des enseignants et des élèves du lycée des Métiers Martin Bret de Manosque, M. Labadie, directeur des Archives départementales, et avec l'historienne Annette Becker, dont le livre en partie consacré à Reillanne vient de paraître. Après la cérémonie, un apéritif sera offert à la salle des Fêtes.

Isabelle Grenut



Cliché non daté de Notre-Dame-des-Prés, sur lequel on distingue la silhouette du clocher de Saint-Denis, presque identique à celui du couvent. Ce dernier aurait été détruit vers 1960, quand la propriété devint une colonie de vacances de la ville de Paris, laïcité oblige ?

## GAZA, « JE T'AIME AU GRÉ DE LA MORT »...

*Les enfants naissent  
les accueillent dans leur berceau  
leurs noms choisis  
dans l'arbre généalogique  
des ancêtres vénérés  
Les accueillent les programmes  
d'épargne  
la vision lointaine de l'avenir  
et l'odeur de la cannelle bouillie  
sur le feu du désir  
Les accueillent les anniversaires  
les fêtes  
et les habits neufs  
MES enfants naissent  
les accueillent les larmes de l'amour  
le frisson de la peur  
A la porte de la maternité  
les attendent*

*les yeux des chiens enragés  
les attendent  
les matraques de la police  
les attendent  
les programmes de liquidation physique  
et de la vision lointaine de la mort  
MES enfants naissent  
et avec eux naissent  
leurs bombes à phosphore  
avec leurs lueurs étonnantes  
comme les feux d'artifice  
du carnaval  
MES enfants naissent  
avec leurs petits cercueils.*

Extrait du poème *Je t'aime au gré de la mort* de Samih AL-QÂSIM (1939-2014)





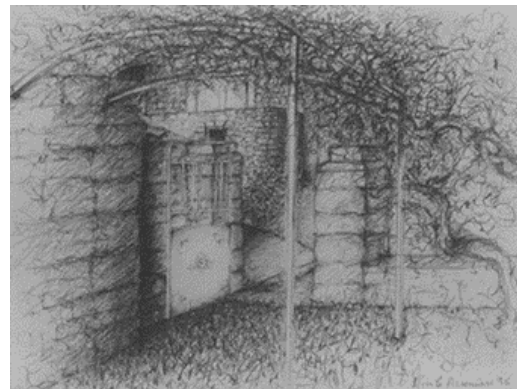
## Vie du village

### DIX DESSINS SIGNÉS NICOLE ARSENIAN OFFERTS À LA COMMUNE

Nicole Arsenian, artiste reillannaise décédée en septembre 2023 à l'âge de 78 ans, a créé de très nombreuses œuvres selon des techniques très variées, sculptures en métal, dessins, peintures, photos etc. Peu connues des Reillannais, celles-ci ont fait l'objet, en mars 2024, d'une vente privée organisée au domicile de l'artiste, rue Grande. Cependant, son neveu Guillaume Arsenian a souhaité que la commune dispose de dix dessins de sa tante, réalisés manifestement à la mine de plomb (ou à la pierre noire?), représentant des scènes locales, dont Carluc, le pont de la Baou à Céreste, Valligrane ou Pinet. La commune a décidé de mettre en vente la plupart de ces œuvres au profit de la souscription de la Fondation du Patrimoine pour le moulin Délestic. L'occasion de s'offrir une œuvre de Nicole tout en participant à la sauvegarde du patrimoine de Reillanne. Merci à Guillaume Arsenian pour ce geste généreux, en souvenir de Nicole.



*Allée d'arbres, château de Valligrane (vers 1990)*



*Maison de Nicole, rue Grande (vers 1990)*

### VERNISSAGE D'UNE EXPO-VENTE D'ARTISTES LE 1<sup>ER</sup> JUIN AU CAFÉ DU COURS POUR LE MOULIN DELESTIC



*Ci-dessus le moulin Délestic peint par Martine Roux*

En soutien à la souscription lancée en 2023 par la Fondation du Patrimoine-Délégation 04 et la commune, une dizaine d'artistes ont accepté d'offrir une ou plusieurs œuvres qui seront exposées durant un mois au café du Cours. Si vous souhaitez soutenir le patrimoine de Reillanne, vous pourrez acquérir une de ces œuvres. Vous remplirez à cette occasion un bon de souscription, qui vous permettra un crédit d'impôt. À l'occasion du vernissage au café du Cours samedi 1<sup>er</sup> juin à 18h30, Marie Chrisostome, autrice du livre *Lucien du Largue* (éd. Alpes de Lumière, 2005), proposera en lecture une sélection de textes. Merci au café du Cours de nous accueillir, et aux artistes de soutenir le patrimoine.

*Isabelle Grenut*



# Agenda

**Baleti**  
**Dimanche 5 mai**  
**Salle des Fêtes**



**Don du sang**  
**Prochaines collectes 2024 :**  
vendredi 19 avril  
mercredi 3 juillet  
mardi 10 septembre  
mercredi 11 décembre  
15h00 -19h30  
salle des Fêtes

## Printemps des Marmots

*Animations pour enfants*  
Samedi 11 mai après-midi  
Place de la Libération  
avec le comité des Fêtes

*Magma*

**Vide poussette**  
Samedi 25 mai,  
place de la Libération



**« Les Echappées »**  
du Théâtre Durance  
Jeudi 30 mai – 19h  
Esplanade Saint-Denis

## Les samedis des minots

10h à 17h  
13 avril, salle du stade  
18 mai, place du village  
15 juin, pelouse du stade

Café du Cours  
**Vernissage samedi 1<sup>er</sup> juin à 18h30**  
**Expo-vente de tableaux**  
pour la restauration du Moulin Délestic



**Tournoi de pétanque + grillades + son**  
Samedi 22 juin  
local du stade avec  
le comité des Fêtes



Ouverture de la  
**médiathèque**  
mercredi 15h- 17h  
jeudi et samedi  
de 10h à 12h





# Informations pratiques

## Permanence des élus

Claire Dufour, maire  
Francis Marguerite  
Muriel Lavault  
Bernard Giorgi  
Isabelle Grenut  
Jean Cassini

} sur rendez-vous

**Mairie** Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07  
communication@reillanne.fr ou mairie@reillanne.fr

<https://mairieillanne.com/>

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

## Heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 13h30 – 17h30  
Mercredi et vendredi 8h – 12h

*En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public, merci de contacter Guillaume Pra, responsable des services techniques, au 06 33 98 82 64*

## État civil

### Naissances

Timothée Regie 9 janvier 2024  
Clotilde Margot 20 janvier 2024

### Mariages

### Décès

Klaus Kabermann 16 novembre 2023  
Charles Blaize 10 décembre 2023  
Patricia Cabassut 15 décembre 2023  
Raymond Audibert 3 janvier 2024  
Jean-Pierre Gindro 11 janvier 2024  
Colette Valez 11 janvier 2024  
Odette Chaillol janvier 2024  
Patrice Fayon 2 février 2024  
Denise Lambert 4 février 2024

### Inhumations

Gisèle Bezoteaux

## NUMÉROS IMPORTANTS

### Médecins :

. Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63  
. Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

### Infirmières :

. Audrey Massuco }  
. Maëva Honoré } 06 88 49 31 85  
. Noémie Valette }  
. Isabelle Maurice 06 29 60 86 16

### Kinésithérapeutes :

. Evelyne Drévilon } 04 92 72 71 86  
. Fabienne Pruvost }

### Ostéopathes :

. Véronique Rapuzzi 06 08 06 52 97  
. Agnès Maury 06 37 57 72 88

### Orthophoniste :

. Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

**Taxis du Luberon** : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

**La Poste** : 04 92 77 77 02

**Gendarmerie de Céreste** : 04 92 79 00 01

**Pompiers 18**

**Numéro d'urgence international : 112**

**Police 17**

*Depuis le 1er juillet 2022, une personne a le droit, une fois dans sa vie, de changer de nom par simple enregistrement auprès de l'officier d'état civil de sa commune.*

### Office de tourisme :

Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37  
mail : [tourisme@reillanne-en-provence.com](mailto:tourisme@reillanne-en-provence.com) et/ou  
[oti@haute-provencepaysdebanon.com](mailto:oti@haute-provencepaysdebanon.com)

Site : <https://hauteprovencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

**Marchés hebdomadaires** : jeudi et dimanche matin sur la place de la Libération

**Responsable du marché pour les emplacements** : Rébecca Cabassut (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

**Bibliothèque** : mercredi 15h-17h, jeudi et samedi 10h – 12h  
**Musée des Amis des Arts** : ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous au 06 73 78 48 30 (président Yves Martin)

**Crèche** : directrice Ophélie Valenzano - 04 92 76 42 49

**Centre de loisirs** : directrice Laure Lambert - 06 69 93 49 12

**Assistante sociale** : jeudi matin en mairie sur RDV au 04 92 30 39 70

**ADMR sur rendez-vous** : Brigitte Canzler - 04 92 79 01 40

**Secours populaire** : Mireille Istria - 04 92 76 47 56

### Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural)

sur rendez-vous auprès de la mairie de 13h30 à 17h

Mars : lundi 25

Avril : lundi 22

**Déchetterie** : lundi, mercredi, vendredi après-midi 13h30-17h  
samedi matin 8h30-12 h

## Horaires de la Ressourcerie

- Mardi, jeudi et dimanche 10h - 12h30
- Vendredi 15h - 17h

Comité de rédaction : Marion Andlauer,  
Jean-Yves Domalain, Elodie Dominguez,  
Isabelle Grenut, Martine Lesbros,  
Francis Marguerite.

Proposez nous vos idées, vos articles...

**Résultat du recensement 2022 : 1 747 habitants à Reillanne**